

Conditions de participation aux cours de formation continue

(Valable à partir du 1er janvier 2027)

1. Conditions générales

1.1. Inscription

L'inscription doit être effectuée par écrit; les inscriptions sous une autre forme ne seront pas prises en considération. **L'inscription est définitive et implique l'acceptation des conditions de participation.**

Si les candidates remplissent les conditions requises, elles sont libres de participer à des cours de formation continue. Pour obtenir les diplômes II, III ou IV, il est toutefois nécessaire d'avoir suivi l'intégralité de la formation correspondante. Le nombre d'heures de cours est indiqué lors de la publication de chaque cours.

1.2. Nombre de participantes

Les inscriptions seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Si le cours est complet, les inscriptions tardives seront placées sur une liste d'attente. Le nombre minimum de participantes par cours est de 6, le nombre maximum est de 12 personnes. Si nous avons suffisamment d'inscriptions pour organiser deux cours, dans la mesure du possible, nous organiserons l'un en allemand et l'autre en français.

1.3. Confirmation du cours

La confirmation d'inscription ainsi que les listes du matériel et des participantes seront envoyées dès que possible, après expiration du délai d'inscription et des formalités administratives, par e-mail ou par courrier postal.

En apposant leur signature, les participantes s'engagent à respecter les droits d'auteur des auteurs des supports de cours. Ils ne peuvent être utilisés qu'à des fins privées. La diffusion de copies et/ou la numérisation ne sont pas autorisées, tout comme l'utilisation dans le cadre d'un cours.

1.4. Absences

Pour que le cours soit inscrit sur le certificat de formation, le temps d'absence par module ne doit pas dépasser 10 % des heures de formation.

Pour toute absence connue à l'avance, une demande doit être adressée en temps utile au groupe de travail. Absences de courte durée (p. ex. raisons personnelles) doivent être accompagnées de pièces justificatives (p. ex. certificat médical) et signaler directement à la responsable du groupe de travail. Celle-ci informe immédiatement la formatrice et l'hôtel. Les formatrices contrôlent également les absences.

1.5. Conditions de paiement

Les cours doivent être payés dans le délai indiqué sur la facture. La FDS se réserve le droit de prendre une décision en cas de retard de paiement.

1.6. Droit d'annulation

- En cas d'annulation jusqu'à 2 mois avant le début du cours, seuls des frais administratifs forfaitaires de CHF 50.00 seront facturés.
- En cas de désinscription tardive, la moitié du prix du cours sera facturée.
- En cas d'annulation dans les 7 jours précédant du début du cours, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de désinscription pour cause de maladie ou d'accident, une demande écrite de remboursement accompagnée d'un certificat médical doit être adressée à la responsable du groupe de travail formation et formation continue. Seul le montant de CHF 50.00 sera facturé à titre de frais administratifs.

1.7. Hébergement

La FDS a un accord avec l'hôtel Artos afin de nous garantir un prix avantageux pour la pension complète. L'hébergement et/ou les repas à l'hôtel sont obligatoires.

Les souhaits personnels concernant l'hébergement (par exemple, régime alimentaire particulier, allergies) doivent être signalés au moment de l'inscription; elles seront prises en compte dans la mesure du possible ; les tarifs des repas spéciaux du restaurant restent réservés et seront facturés aux participantes au cours. Les frais d'hébergement résultant de la désinscription de la participante seront facturés directement à celle-ci par le prestataire d'hébergement.

1.8. Absence de la formatrice

En cas d'absence de la formatrice, le groupe de travail formation et formation continue est habilité à trouver une remplaçante ou annuler le cours. En cas d'annulation du cours par le groupe de travail formation et formation continue, aucun frais ne sera facturé. Les paiements déjà effectués seront remboursés.

1.9. Assurance

L'assurance accident pendant le cours est à la charge des participantes.

1.10. Communication

Seules les informations transmises personnellement et par écrit (courrier postal, courrier électronique) font foi.

2. Conditions spécifiques à la formation

2.1. Conditions préalables

Les conditions préalables sont indiquées dans la description du cours. Les personnes ayant suivi une formation équivalente auprès de l'association allemande de dentelliers DKV ou auprès de l'association « Klöppeln und textile Spitzenkunst » en Autriche sont également admises.

2.2. Diplôme

Pour obtenir les diplômes II, III et IV, les devoirs individuels doivent être effectués conformément aux instructions de la formatrice et envoyés dans les délais impartis. Une demande motivée de prolongation de ce délai peut être adressée par écrit à la responsable du groupe de travail formation et formation continue. En cas de non-envoi ou d'envoi tardif, le diplôme ne sera pas délivré.

2.3. Frais de cours 6 à 12 participantes

Pour les non-membres de la FDS, le prix du cours augmente de CHF 60.00. Les frais de matériel (documents de cours, matériel spécifique), l'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le prix du cours. Ils seront facturés sur place, auprès de la formatrice (documents de cours, matériel spécifique) ou à l'hôtel (hébergement et restauration).

2.4. Programme des Cours

1) Cour de formation continue, avec pauses : 22 h

Jour	Début du cours	Fin du cours	Totale cumulé
Jeudi	19.30	21.30	2 h
Vendredi	08.00	12.00	4 h
Vendredi	14.00	18.00	4 h
Samedi	08.00	12.00	4 h
Samedi	14.00	18.00	4 h
Dimanche	08.00	12.00	4 h
			22 heures

2) Diplôme IV, module 2, 30 heures de cours effectifs (environ 15 minutes de pause par 4 heures de cours)

Jour	Début du cours	Fin du cours	Totale cumulé
Mercredi	19.30	21.30	2 h
Jeudi	08.00	12.00	4 h
Jeudi	14.00	18.00	4 h
Vendredi	08.00	12.00	4 h
Vendredi	14.00	18.00	4 h
Samedi	08.00	12.00	4 h
Samedi	14.00	18.00	4 h
Dimanche	08.00	12.00	4 h
Dimanche	14.00	16.00	2 h
			32 heures, pauses comprises

Remarque:

Le programme du cours peut être adapté à la demande de la formatrice. **Le nombre total d'heures du cours reste toutefois inchangé !**

Groupe de travail formation et formation continue : 23.4.26

Approuvé par le comité : 30.5.26